

L'ASSISTANT DE PRÉVENTION

L'assistant de prévention est un acteur essentiel de la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail. Prévention, amélioration et diffusion des connaissances et des méthodes de travail, observation des prescriptions législatives et réglementaires..., il concourt à de nombreuses missions au plus près des réalités du terrain.

De quoi parle-t-on ?

L'Assistant de Prévention (AP), est une fonction qui existe depuis de nombreuses années à l'Inserm et, au-delà, dans tous les laboratoires de recherche en France. Elle est décrite dans le décret n°82-453 du 28 mai 1982.

APPELATION

L'assistant de prévention est le terme officiel depuis 2011, mais dès 1982 les AP existaient sous l'acronyme d'ACMO. Et même bien avant 1982, ils étaient déjà présents dans les laboratoires de recherche sous les appellations par exemple de « **correspondant hygiène et sécurité** » ou « **agent chargé de prévention** ».

Spécifiquement à l'Inserm, les « **Chargés de prévention de centre** » coordonnent la prévention à l'échelle d'un centre de recherche.

Ainsi, dans chaque structure de recherche de l'Inserm, au moins un agent (Inserm ou non), volontaire, est nommé AP par les tutelles de la structure, sur proposition du directeur et après avis du conseil de la structure de recherche.

Placé auprès du directeur de la structure de recherche, l'AP exerce une mission d'assistance et de conseil dans :

- la démarche d'évaluation des risques professionnels,
- la mise en place d'une politique de prévention des risques,
- la mise en œuvre d'actions de prévention et de mesures de sécurité et de santé au travail visant à l'amélioration des conditions de travail des personnels,

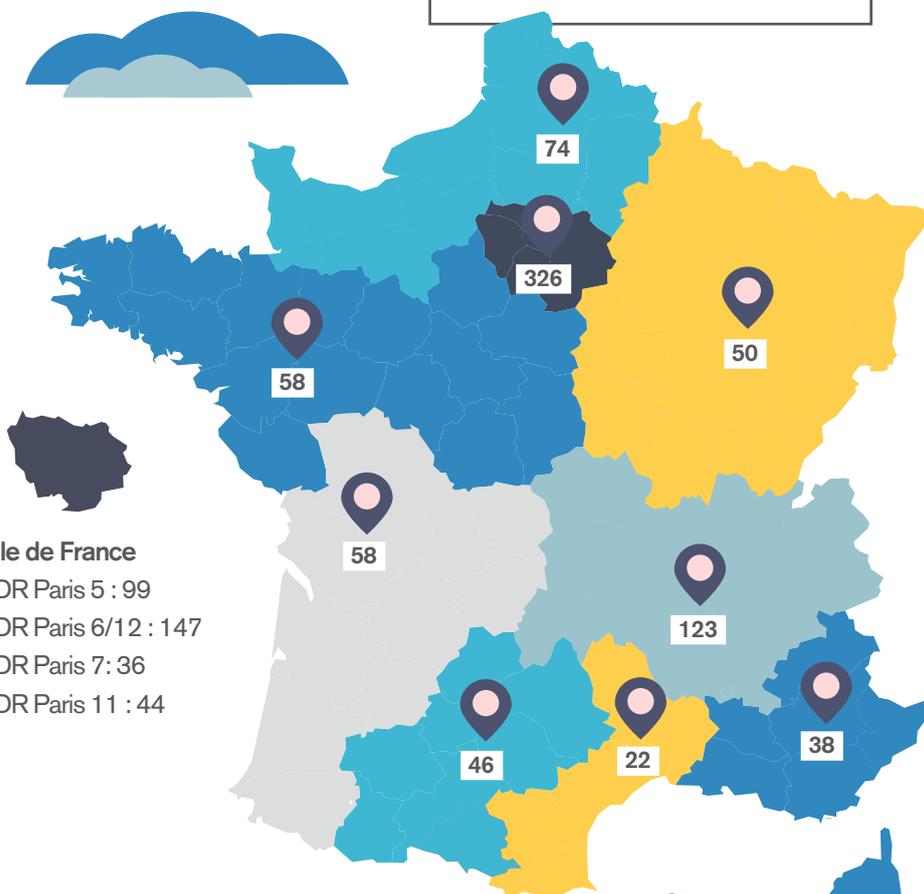
- la sensibilisation, l'information et la formation des personnels quant aux risques de l'unité.

L'AP mène donc une mission d'intérêt collectif qui contribue à la sécurité des personnes, des biens et à la préservation de l'environnement. Cependant, il n'est pas le seul acteur en la matière et surtout il n'est pas responsable de la sécurité, rôle qui incombe au directeur de la structure.

L'AP n'est pas non plus en charge d'assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité à la place de chaque personne ou de pallier l'investissement nécessaire du collectif.

INSTRUCTION GÉNÉRALE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL INSERM 22/02/2016

« Dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, le directeur d'unité de recherche [...] est responsable de l'application par les personnels sous son autorité des lois et règlements en vigueur [...] »



Ile de France

- DR Paris 5 : 99
- DR Paris 6/12 : 147
- DR Paris 7 : 36
- DR Paris 11 : 44



Quel est son rôle dans l'unité ou le service ?

L'AP est un acteur de terrain indispensable pour faire «vivre» au quotidien la démarche de prévention. Ses actions s'articulent sur le terrain avec d'autres acteurs de la structure comme la personne compétente en radioprotection, le sauveteur secouriste du travail, le référent de confinement, etc.

L'AP s'appuie également sur des acteurs clés de la délégation, notamment le conseiller de prévention et le médecin du travail qui lui apportent leur expertise technique et méthodologique, ou encore les membres du CSHSCT. Il peut également se tourner vers les homologues des autres tutelles de la structure. Pour les centres de recherche, le directeur peut confier à un chargé de prévention de centre (CPC) les missions de prévention dont l'animation du réseau des AP internes.

Comment devient-on assistant de prévention ?

A ce jour, l'activité d'un AP n'est régie par aucun profil d'emploi, corps et grade particulier. Il peut toutefois être recommandé que son statut et ses compétences soient adaptés au niveau d'exigence attendu pour mener à bien ses missions, notamment s'il doit s'adresser à des chercheurs ou exercer un rôle de coordination.

Avant tout, on cherchera certaines qualités humaines parmi les candidats : grand sens relationnel, sens de l'initiative, neutralité et surtout une bonne connaissance du fonctionnement et de l'organisation de sa structure. En effet, l'action de l'AP sera d'autant plus efficace qu'il aura déjà passé un certain temps dans la structure avant d'être nommé.

L'assistant de prévention bénéficie avant sa prise de fonction d'une formation initiale obligatoire (entre 5 et 7 jours), puis d'une formation continue destinée à développer ses compétences sur la connaissance d'un risque particulier ou sur la maîtrise d'un outil, d'une technique, d'une démarche.

Une fois formé, l'AP est nommé par les tutelles de la structure et il reçoit une lettre de cadrage qui formalise ses missions, les

LES MISSIONS DE L'ASSISTANT DE PRÉVENTION

- **Il assiste et conseille** le directeur de sa structure, les responsables d'équipe et le personnel dans la mise en œuvre des mesures de sécurité et de prévention, ainsi que dans la recherche de solutions pratiques aux difficultés rencontrées.
- **Il coordonne** la réalisation de l'évaluation réglementaire des risques professionnels et l'élaboration d'un programme d'actions visant à réduire le niveau des risques dans les différentes activités de sa structure. Il suit également la réalisation des actions de prévention.
- **Il participe**, sur le volet santé et sécurité au travail, à l'accueil des nouveaux entrants dans sa structure.
- **Il analyse** les incidents/accidents pour en identifier les causes et mettre en place des mesures de prévention afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Il tient le registre de santé et de sécurité au travail.
- **Il facilite** la mise en place de l'organisation des secours définie par son hébergeur.
- **Il conseille** son directeur pour l'établissement d'un plan de gestion des déchets générés dans la structure en application des filières et procédures de sites.
- **Il participe** à la mise en place des vérifications périodiques réglementaires pour maintenir conforme le parc des équipements de travail et des installations.
- **Il concourt** au suivi des interventions des entreprises extérieures et notamment à la rédaction des plans de prévention et protocoles de sécurité afin de garantir les personnels des risques liés à la co-activité.
- **Il informe** son directeur de structure sur les formations obligatoires en matière de santé et de sécurité au travail que les agents de son service doivent suivre en fonction de leurs activités.
- **Il anime** la prévention par la mise en place d'actions de sensibilisation (affichages, mails...) du personnel de sa structure pour le respect des consignes et règles de sécurité.

moyens et la quotité de temps dédié. Il fera partie intégrante du réseau des assistants de prévention de la délégation, qui est animé par le conseiller de prévention. Il fait le lien à la fois entre le directeur d'unité et les équipes de travail et entre la communauté prévention de la délégation et le centre ou l'unité.





Delphine Taillieu et Émilie Capoen, chargées de prévention, nous parlent de leurs activités.

Quel est votre positionnement en tant qu'assistant de prévention dans l'unité ? Etes-vous bien identifiée, participez-vous à la vie de l'unité ?

Delphine Taillieu : Je suis chargée de prévention en centre de recherche, c'est-à-dire que je coordonne les 7 Assistants de Prévention des 5 équipes qui constituent notre unité et qui sont réparties sur 3 sites géographiques différents. Pour les bâtiments dans lesquels je ne suis pas, les AP font preuve d'une grande autonomie. Nous avons également l'aide précieuse de l'AP de l'IRCL et de la coordinatrice santé et sécurité de l'IBL.

Émilie Capoen : Après la directrice, les directeurs adjoints et la responsable administrative, je suis la personne que l'on vient voir le plus souvent. Il y a toujours une personne dans l'unité qui a besoin de mon aide dans le domaine de la prévention. Cela peut être une question sur un produit chimique, sur le registre SST ou pour demander un conseil sur une manipulation. Je pense que je suis bien identifiée puisque je suis souvent sollicitée. Dès que je reçois des informations en hygiène et sécurité, j'en informe le laboratoire. Je fais un rappel régulier sur le port des EPI et j'essaie de faire un point en réunion de labo dans le domaine de la prévention.

Comment votre activité est-elle perçue par vos collègues ? Avez-vous des exemples ?

D.T. : Je suis encore un peu nouvelle, je suis arrivée au 1^{er} janvier 2019. Je me suis présentée directement aux équipes en réunion de laboratoire, avec mes missions et la façon dont je proposais de travailler. J'ai présenté mon concept « Psst! » pour Prévention, Santé, Sécurité au Travail. J'ai expliqué que les Assistants de prévention sont là pour simplifier la vie des agents par rapport aux obligations réglementaires et assurer leur sécurité.

J'ai insisté sur le côté bien-être au travail, convivialité et accompagnement. Car c'est aussi ça la prévention. Par exemple, j'ai créé un nouveau projet : la parenTHÈSE ! C'est un créneau mensuel de convivialité pendant lequel on parle de tout sauf de sciences ! Le but est de découvrir les personnes avec qui on travaille, d'instaurer un climat d'échanges, d'atténuer les groupes, les statuts... Cela semble plaire car il y a toujours du monde !

Comment s'organise votre temps ? Votre activité est-elle régulière, plutôt saisonnière ? Racontez-nous une journée type d'AP ?

E.C. : J'essaie de prendre une demi-journée par semaine pour faire le point en prévention des risques, mais la plupart du temps, cela est très différent. C'est un peu tous les jours dès que j'ai un peu de temps entre les manipulations ou parfois quand je suis sollicitée. Personnellement, je trouve que l'activité est plutôt régulière.

D.T. : En tant que Chargée de Prévention, j'ai la chance d'avoir 50% de mon temps de travail à dédier au Psst!, j'ai donc le luxe de pouvoir aller au-delà des risques chimiques, biologiques, radioactivité, OGM... La plupart des AP n'en ont pas le temps.

Quelles difficultés ou enjeux rencontrez-vous dans votre mission ?

D.T. : N'ayant qu'un an d'expérience, je me familiarise progressivement avec les différentes procédures et réglementations. Ce n'est pas toujours aisé car les exigences sont nombreuses et complexes et les erreurs ou oublis seraient lourds de conséquences.

E.C. : Dernièrement, quand l'autoclave du bâtiment a dû passer sa requalification décennale et qu'il y a eu des réparations à faire, il a été mis hors service pendant 6 mois. J'ai dû mettre en place pour mon labo les bonnes pratiques pour pouvoir continuer d'autoclaver dans d'autres labos tout en respectant les plannings. Cela n'a pas été simple, mais j'en suis ressortie avec une expérience enrichissante tant sur le plan humain qu'organisationnel.

Qu'est-ce que vous aimez le plus dans votre activité d'assistante de prévention ?

E.C. : Ce que j'aime le plus, est ma mission avec les nouveaux entrants. Je leur transmets toutes les informations sur la prévention des risques, je leur apprend les termes et j'aime les voir venir me demander des conseils.

D.T. : La diversité des sujets à traiter : scientifiques, réglementaires, humains. Et le côté « accompagnement », j'apprécie d'être sollicitée par les agents qui mettent le doigt sur des procédures inexistantes, incomplètes et pour lesquelles ils recherchent une optimisation pour travailler en sécurité. La période que l'on vient de traverser avec l'épidémie de la Covid-19 a permis de montrer aux agents que les AP sont indispensables et sont là pour accompagner, pas pour embêter le monde !

**Marlyse Buyel
Etienne Pelletier**



Patricia Le Saec au local produits chimiques du laboratoire de l'UMR 892 « Centre de Recherche en Cancérologie Nantes - Angers ».

© Inserm/Latron, Patrice



Retour d'enquête

Retour d'enquête sur les conditions d'exercice des assistants de prévention Inserm

1

Pourquoi cette enquête?

Les assistants de prévention (AP), par leur mission de conseil et d'animation, sont la clé de voûte de la maîtrise des risques professionnels dans les unités. Ils sont de plus en plus nombreux à l'Inserm et leurs tâches ont énormément évolué depuis leur création officielle en 1982.

Depuis fin 2021, un groupe de travail issu du F4SCT* s'intéresse aux 890 AP recensés dans les structures de recherche Inserm. Ses objectifs sont de mieux comprendre leurs activités, d'identifier les difficultés rencontrées et de proposer des mesures pour améliorer la reconnaissance de leur investissement au quotidien.

2

Quels résultats?

En 2022, un questionnaire a été envoyé à tous les AP portant sur :

- l'organisation de la prévention dans leur structure (unité, plateforme, service) ;
- les conditions d'exercice de leur mission ;
- la reconnaissance professionnelle.

PANEL



555
Assistants de
prévention ont
répondu

ORGANISATION DE LA PRÉVENTION

94 % estiment être bien identifiés dans leur mission au sein de l'unité

83 % indiquent que les questions de prévention sont abordées en conseil de service, lorsque la structure dispose toutefois de cette instance

La plupart
bénéficie d'un
réseau
d'animation

CONDITIONS D'EXERCICE

85% estiment avoir accès aux informations et outils pour mener à bien leurs missions. **40%** trouvent que les moyens financiers sont insuffisants

70% indiquent pouvoir concilier leurs missions avec leurs autres activités professionnelles. **30%** estiment que ce devrait être une mission à temps plein

Les assistants de prévention restent assez seuls devant l'évaluation des risques

RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

65 %
perçoivent une indemnité jugée
faible par rapport à l'engagement
nécessaire

31 %
ont des objectifs professionnels
en tant qu'AP

3

Quelles actions à venir ?

Un plan d'action opérationnel a été construit et intégré au bilan-programme de prévention des risques professionnels 2022 – 2023.

Les premières actions concerneront l'animation du réseau, pour laquelle une note structurera l'organisation type d'un réseau d'AP au niveau d'une délégation régionale. Des actions de communication auront aussi lieu avec divers supports à destination des directeurs d'unité et des agents.

*En 2023, les CSHSCT deviennent les F4SCT (Formations spécialisées de service en santé, sécurité et conditions de travail).